



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ex-Yougoslavie

Question écrite n° 63317

## Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la campagne de l'association Amnesty International visant à la condamnation effective de M. Radovan Karadzic et de M. Ratko Mladic pour crimes contre l'humanité et crimes de génocide dans le cadre de la guerre en ex-Yougoslavie. En effet, mis en accusation pour génocide en 1996 par le Tribunal pénal international de La Haye, MM. Radovan Karadzic et Ratko Mladic n'ont, à ce jour, toujours pas été arrêtés. Aussi, il souhaite connaître les moyens auxquels il envisage de recourir afin que ces deux individus soient enfin arrêtés.

## Texte de la réponse

En vertu de la résolution 827 du Conseil de sécurité de mai 1993, tous les États et entités sont tenus de transférer au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) les personnes mises en accusation qui résident ou se trouvent sur leur territoire. C'est donc en premier lieu aux autorités de la Republika Srpska et de Serbie-Monténégro qu'il incombe de mettre en oeuvre toutes les actions de recherche et d'arrestation des criminels inculpés par le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. Longtemps confrontées à des réseaux d'assistance aux criminels en fuite, actifs au sein des forces armées et de police, les autorités bosno-serbes ont eu des difficultés pour dégager une stratégie de coopération avec le TPIY. Les autorités de l'entité de Republika Srpska ont désormais conscience de l'importance de coopérer avec le TPIY. Une coopération entre les ministères de l'intérieur de Banja Luka et de Belgrade a permis la reddition et le transfert à La Haye d'une douzaine de criminels bosno-serbes, tous figurant sur la liste restreinte des plus importants responsables en fuite. Ce pas en avant significatif n'aurait pu avoir lieu sans l'insistance de la France et des pays de l'Union européenne, qui n'ont jamais transigé sur la nécessaire coopération avec le TPIY et l'ont encore prouvé récemment, à propos de l'affaire Gotovina, par leur décision de reporter l'ouverture des négociations avec la Croatie. Tous les responsables bosniens, sans exception, que ce soit au niveau central ou des deux entités, savent maintenant, au moment où se profilent de nouvelles échéances européennes et atlantiques (étude de faisabilité du futur accord de stabilisation et d'association et partenariat pour la paix) que la coopération pleine et entière avec le TPIY demeure une exigence incontournable pour la poursuite du processus de rapprochement de la Bosnie-Herzégovine de l'UE et de l'OTAN. Concernant les cas de MM. Karadzic et Mladic, les initiatives récentes des autorités serbes traduisent un regain d'efforts pour obtenir l'arrestation des deux fugitifs. Avec nos partenaires américains et britanniques, nous continuons de travailler, en coopération avec les autorités locales, sur ces deux dossiers sensibles. La France continuera à oeuvrer avec détermination afin que Radovan Karadzic et Ratko Mladic puissent être bientôt traduits devant le Tribunal de La Haye.

## Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

**Circonscription :** Essonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63317

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 avril 2005, page 3948

**Réponse publiée le** : 11 octobre 2005, page 9411